

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 22 (1975)
Heft: 2

Artikel: Sonderdruck : Zivilschutz ist auch Katastrophenschutz
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-366115>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

instruits en grande partie. L'instruction des cadres bat son plein, l'instruction dans le service alarme et transmissions a commencé. Le fait que les fonctions des cadres sont occupées provisoirement, permet aujourd'hui déjà de préparer différentes formations pour l'intervention en cas de catastrophes. A ce propos, je pense notamment aux sections de transmission qu'aux formations du service de pionniers et du service sanitaire qui permettent de combler les lacunes du dispositif des secours en cas de catastrophes, attendu qu'en règle générale les corps de sapeurs-pompiers ne disposent pas de moyens lourds de sauvetage dans le sens de la protection civile et que, le plus souvent, de véritables formations sanitaires dirigées font défaut.

11. Institutions privées

De plus, nous renvoyons aux institutions des sauvetages privés qui s'occupent des secours en cas d'accidents et de catastrophes et qui, en règle générale, mettent leurs personnels à disposition à titre honorifique.

Croix-Rouge suisse

- avec ses *75 sections locales* (personnel auxiliaire pour les tâches des soins infirmiers et d'assistance: auxiliaires hospitalières de la Croix-Rouge et assistantes bénévoles de la Croix-Rouge)
- avec le *Laboratoire central du Service de transfusion sanguine* (produits sanguins et produits de remplacement sanguin) et *57 centres régionaux de transfusion sanguine* (approvisionnement en sang entier)
- avec la *Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage* (coordination dans le domaine médical et médico-technique; forma-

tion de médecins et de non-professionnels)

- avec les *7 organisations de secours* dont notamment:
 - l'*Alliance suisse des samaritains* avec ses 1300 sections locales des samaritains (instruction dans les premiers secours et interventions organisées en cas d'accidents et de catastrophes; matériel en propre)
 - la *Société suisse de sauvetage* (instruction dans les secours aux noyés)
 - la *Garde aérienne suisse de sauvetage* (service de sauvetage aérien avec des avions à voilure fixe et des hélicoptères, possession en propre ou affrètement)
 - l'*Interassociation de sauvetage* (coordination des sauvetages privés et publics)
 - *Service de sauvetage en montagne du Club alpin suisse (CAS)*
 - la *Société suisse des troupes sanitaires* avec 47 sections (instruction avancée du point de vue du service sanitaire; organisation d'alarme partiellement existante; en partie du matériel en propre)

Autres organisations

- *Association fédérale des troupes de transmission* avec 28 sections (organisation de volontaires; construction, exploitation et entretien de liaisons par radio et par fil en cas de catastrophes; partiellement avec du matériel en propre)
- *Société suisse des pontonniers* avec 42 détachements d'alarme (organisation de volontaires; secours en cas de catastrophes causées par inondation; cette organisation travaille exclusivement avec du matériel nautique de l'armée)

- «*Héliswiss SA*» (il s'agit d'une entreprise commerciale qui ne travaille pas de façon indépendante en matière de sauvetage, mais sur commande, p.ex. par ordre et pour le compte de la garde aérienne de sauvetage)
- *d'autres organisations privées de secours* (p. ex. Caritas, etc.) qui entrent en ligne de compte notamment pour des tâches d'assistance.

III. Appréciation de la situation actuelle

La concentration et la coordination des secours à porter en cas de catastrophes à tous les échelons – Confédération, canton, district et commune – répondent à une nécessité et doivent être entreprises dans le cadre d'une collaboration étroite et sans réserve. Les insuffisances ressenties aujourd'hui ne doivent pas être mises sur le compte des préparatifs matériels. Ce qui manque, ce sont les préparatifs de planification et d'organisation qui permettraient en cas de catastrophe d'avoir dans le plus bref délai une vue d'ensemble de la situation, de coordonner l'engagement du personnel et du matériel et de garantir cet engagement sans avoir recours à d'importantes mesures administratives. Les réserves en matériel dépassent actuellement de beaucoup ce que les spécialistes disponibles peuvent engager de façon judicieuse. Il s'agit donc d'enregistrer et de coordonner ce qui existe et de créer les fondements juridiques nécessaires permettant d'intervenir à tous les échelons dans les délais utiles.

Il est permis de constater à cette occasion que les problèmes touchant les secours en cas de catastrophes sont étudiés dans tous les cantons et également à l'échelon de la Confédération et qu'ils pourront trouver leur solution dans les prochaines années.

Sonderdruck

Zivilschutz ist auch Katastrophenschutz

Die Nummer 1/75 unserer Zeitschrift «Zivilschutz» ist im ganzen Lande auf ein grosses Echo gestossen. Allgemein hat der Beitrag über den Katastrophenfall Steffisburg und den Einsatz des Zivilschutzes grosses Interesse gefunden. Von verschiedenen Seiten wurde ein Sonderdruck vorgeschlagen oder verlangt.

Die finanzielle Lage weder der Zeitschrift noch der Zentralkasse lässt es aber zu, das Risiko eines solchen Sonderdruckes ohne feste Bestellungen einzugehen.

Abklärungen haben ergeben, dass ein derartiger Sonderdruck von 12 Seiten, den ganzen Beitrag Steffisburg umfassend, für Fr. 1.— pro Exemplar abgegeben werden könnte. Um die Höhe einer Auflage abzuklären, bitten wir Sie um eine verbindliche Bestellung dieses Sonderdruckes bis zum **28. Februar 1975** an unser Zentralsekretariat, Schwarztorstrasse 56, 3007 Bern.



GZP

Er arbeitet für Sie an der

**Gefahrenpläne
Pläne für die Einwohner- und Schutzplätze
Organisationspläne
Planmaterial für den Vollausbau**

reproduziert 1 : 1, verkleinert oder vergrössert in jeder Auflage und in jeder Farbe

AERNI-LEUCH AG, BERN Telefon 031 53 93 81, intern 224
Rufen Sie uns an,
wir beraten Sie jederzeit fachgemäss und unverbindlich